



Lutte contre la précarité alimentaire en Bretagne

Feuille de route 2025 - 2027



Amaury de SAINT-QUENTIN
Préfet de la région Bretagne,
préfet de la zone de défense et
de sécurité Ouest, préfet d'Ille-
et-Vilaine

« La précarité alimentaire est une réalité en Bretagne, où 11% de nos concitoyens vivent sous le seuil de pauvreté et 16 % des bretonnes et bretons déclarent éprouver des difficultés à avoir accès de manière régulière, à des aliments sains en quantité suffisante.

La crise sanitaire et la hausse des prix ont exacerbé le sentiment d'insécurité alimentaire, ce qui rend plus urgente que jamais la nécessité de lutter contre cette réalité. Il est essentiel de permettre à tous les Bretons et les Bretonnes d'accéder à une alimentation saine, durable et de qualité, tout en favorisant des modes de production respectant notre environnement. Pour cela, nous devons nous appuyer sur les atouts de notre région. La Bretagne dispose d'un potentiel agricole et maritime considérable, et il est de notre responsabilité de s'appuyer sur celui-ci pour assurer la sécurité alimentaire et la santé de chacun et chacune, y compris à travers des démarches territoriales comme les projets alimentaires territoriaux.

La stratégie régionale bretonne de lutte contre la précarité alimentaire vise à rendre cette priorité concrète et opérationnelle. La feuille de route que nous présentons aujourd'hui est le fruit d'une collaboration étroite entre l'État, la Région et tous les acteurs engagés sur le terrain, notamment les associations, le monde agricole, les personnes concernées et les collectivités.

Ce document traduit notre engagement collectif pour faire de la lutte contre la précarité alimentaire une priorité absolue, afin que chaque individu puisse retrouver sa dignité et exercer son droit fondamental à se nourrir sainement. Nous sommes déterminés à travailler ensemble pour faire de la Bretagne une région où chacun et chacune a accès à une alimentation de qualité, et où la précarité alimentaire serait une réalité du passé. »



Loïg CHESNAIS-GIRARD,
Président de la Région Bretagne

«En Bretagne, l'esprit d'entraide et de solidarité est profondément inscrit dans nos racines. Il demeure aujourd'hui une boussole pour notre action collective face à la précarité.

C'est dans cet esprit que j'ai voulu que la Région s'engage pleinement aux côtés de ce formidable réseau d'entraide, en apportant son soutien concret, dans le cadre de ses compétences, à celles et ceux qui agissent chaque jour contre la précarité alimentaire. Merci à toutes les associations qui, sur le terrain, font vivre cette solidarité bretonne.

Notre action régionale vise à répondre à un besoin essentiel : permettre à chacun de se nourrir dignement. Pour cela, nous travaillons main dans la main avec les autres collectivités et l'État, afin d'apporter des solutions durables et coordonnées.

Agir contre la précarité, c'est aussi repenser nos modes de production et de consommation. En Bretagne, nous avons fait le choix d'une alimentation plus locale, plus saine, plus juste. Le soutien aux circuits courts, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la valorisation des filières agricoles de proximité : tout cela forme un même combat.

Face à la pauvreté alimentaire, la réponse doit être collective. Elle passe par l'action publique, par l'innovation sociale, mais aussi par l'engagement citoyen. Chaque initiative compte, chaque geste compte.

Offrir à tous le droit de bien se nourrir, c'est affirmer la valeur d'une société juste et solidaire."



Claire Muzellec Kabouche,

Commissaire à la lutte contre la pauvreté

« La publication de la feuille de route bretonne de lutte contre la précarité alimentaire marque une étape décisive pour notre Région. Ce n'est pas qu'un simple document ; elle traduit un engagement et une volonté commune de l'État et de la Région, par la mobilisation du groupe de travail « Justice sociale » de bâtir un territoire où l'accès à une alimentation saine et suffisante est garanti pour tous. Au-delà de l'accompagnement des acteurs de l'aide d'urgence à diversifier leurs sources d'approvisionnements, notre ambition est de soutenir la transition vers un système alimentaire plus juste et digne qui favorise tant l'émergence de nouveaux modèles, que leurs co-constructions avec les personnes concernées et les producteurs locaux. »



Régine Roué,

Conseillère régionale en charge du plan de « Refus de la misère et de la précarité »

« Dans le cadre du plan de « Refus de la misère et de la précarité » adopté par l'Assemblée régionale en avril 2023, la Région a souhaité, en lien avec ses partenaires naturels, prendre sa part afin que les personnes en situation de précarité puissent notamment s'alimenter correctement. Je me félicite de l'élaboration de cette feuille de route qui va non seulement améliorer le pilotage et l'articulation des politiques publiques concourant à la lutte contre la précarité alimentaire mais aussi consolider et accompagner les évolutions du dispositif d'aide alimentaire en y associant, j'y suis profondément attachée, les personnes concernées »



Benjamin Beaussant,

Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

« La lutte contre la précarité alimentaire est un axe prioritaire du Comité régional de l'alimentation – CRALIM, animé par la DRAAF qui réunit l'ensemble des acteurs bretons du système alimentaire. Cette feuille de route fixe les priorités d'action communes de l'État et du conseil régional en Bretagne, et vient soutenir les actions engagées sur les territoires notamment via le déploiement des projets alimentaires territoriaux – PAT, pour garantir à chacun et chacune un accès digne à une alimentation durable, choisie et de qualité, rémunératrice pour celles et ceux qui la produisent. »



Véronique Descacq,

Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

« Depuis la crise sanitaire de 2020, l'État a considérablement renforcé son investissement dans la lutte contre la précarité alimentaire. S'inscrivant dans cette dynamique nationale, la DREETS a renforcé ses moyens et ses outils pour accompagner les acteurs et répondre aux évolutions structurelles du secteur : coordination des acteurs, réponse aux besoins, qualité de l'alimentation, autonomie des personnes. Notre investissement dans cette feuille de route nous permet de travailler dans une démarche interinstitutionnelle et d'inscrire notre action dans le temps long, afin de répondre aux enjeux nouveaux de la lutte contre la précarité alimentaire. »



Hélène Insel,

Rectrice de la région académique Bretagne

« La Région académique Bretagne, en lien étroit avec le réseau des œuvres universitaires, veille à garantir une offre de restauration sociale sur l'ensemble du territoire breton, au travers des restaurants universitaires, des établissements conventionnés ainsi qu'au déploiement du dispositif d'aide à la restauration dans les zones "blanches" de CROUS. Enfin, les actions conduites avec les banques alimentaires, les associations étudiantes, permettent à la fois de répondre aux besoins de publics en difficultés mais également de proposer des ateliers d'animation pour faciliter l'accès à l'alimentation. »



Véronique Solère

Directrice générale de l'Agence régionale de santé Bretagne

« Parce qu'il est établi qu'une alimentation équilibrée, saine et durable est un facteur de protection de la santé, nous devons veiller à son accessibilité pour le grand nombre et prendre en compte le gradient social. C'est une priorité inscrite dans le projet régional de santé 2023-2028 et dans le plan régional santé environnement 2023-2028. Pour lutter contre la précarité alimentaire en Bretagne, l'ARS agit en synergie avec ses partenaires - c'est le sens de notre engagement dans cette feuille de route - finance des programmes reconnus pour leur efficacité (Malin, Opticourses) ainsi que la formation des intervenants de l'aide alimentaire car ils sont des relais précieux. »



Le sujet de l'alimentation est un marqueur social évident et un sujet central en matière de santé publique, de pouvoir d'achat et de transition écologique : il est au cœur de la prévention et de la lutte contre la pauvreté. Il concernerait environ 8 millions de personnes en insécurité alimentaire (source Secours catholique) dont 2 millions ont recours à l'aide alimentaire. Dans le même temps, 16,2 % des agriculteurs qui produisent notre alimentation vivent en dessous du seuil de pauvreté (source Insee 2024).

Dès 2017, les États généraux de l'alimentation¹ ont mis en évidence la nécessité d'appréhender la lutte contre la précarité alimentaire de façon globale, et non sous le seul angle de l'aide alimentaire en tant que dispositif de distributions des denrées.

La loi EGALIM² a consacré cette approche, en introduisant au sein du chapitre de la lutte contre la pauvreté et les exclusions du Code de l'action sociale et des familles, la définition de la lutte contre la précarité alimentaire : « La lutte contre la précarité alimentaire vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale. Elle s'inscrit dans le respect du principe de dignité des personnes. Elle participe à la reconnaissance et au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. L'aide alimentaire contribue à la lutte contre la précarité alimentaire [...] »

Le rapport « La lutte contre la précarité alimentaire - Évolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique » publié par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) en 2019 souligne également l'importance du niveau territorial de proximité et appelle à **la mise en œuvre d'une politique systémique de lutte contre la précarité alimentaire prenant en compte la santé des personnes** (équilibre nutritionnel des denrées distribuées, ressenti gustatif, préférences culturelles), l'agriculture (répartition géographique, lien avec

les producteurs favorisant la justice sociale) et la nécessité **d'adaptation de l'offre alimentaire aux besoins des personnes incluant leur participation active.**

Le projet de Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC), mise en consultation au printemps 2025, **vise à favoriser la justice sociale et à réduire les inégalités sociales d'accès à une alimentation saine et durable** ; mais aussi à articuler les enjeux sociaux et d'amélioration de la santé dans une optique de **prévention et de contribution de l'alimentation à la transition écologique**. Elle viendra s'articuler avec les travaux du Comité national de coordination de lutte contre la précarité alimentaire (Cocolupa). De plus, le ministère du Travail, de la Santé, des Familles et des Solidarités a missionné le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) pour expertiser les conditions d'organisation des systèmes alimentaires **qui garantissent un accès équitable à une alimentation saine et vertueuse au plan environnemental**. Leurs conclusions sont attendues au printemps 2026.



1 - États généraux de l'alimentation lancés par le Premier ministre, Édouard Philippe.

2 - Les Lois Egalim, issues des États généraux de l'alimentation (Loi Egalim I promulguée en octobre 2018 – Loi Egalim II promulguée en octobre 2021 – Loi Egalim III promulguée en mars 2023) visent à renforcer la qualité de l'alimentation, favoriser une production durable et mieux rémunérer les agriculteurs.

Le contexte en Bretagne :

Si la Bretagne représente la deuxième région de France la moins touchée avec un taux de pauvreté à 11,2 % (contre 14,4 % au niveau national),¹ ses habitants les plus modestes subissent néanmoins une hausse de la pauvreté et des inégalités, qui touche tout le territoire métropolitain².

L'État en région (via la DREETS) soutient les acteurs de l'aide alimentaire sur les territoires bretons, notamment grâce à la politique d'habilitation à délivrer de l'aide alimentaire, qui permet aux associations de bénéficier de contributions publiques. **En Bretagne, 107 associations sont, aujourd'hui, habilitées par le niveau régional, ainsi que 175 points de distribution affiliés à des réseaux nationaux** (par exemple Les Restos du Cœur ou la Banque Alimentaire).

Au 1^{er} septembre 2025, la Bretagne compte **31 projets alimentaires territoriaux (PAT) labellisés**. Une majorité d'entre eux porte un axe thématique « Justice sociale » auxquelles sont associées des actions opérationnelles déployées sur chacun des territoires (coordination des structures d'aide alimentaire, mise en place de jardins solidaires, expérimentation de caisses communes alimentaires, etc).

Pour autant, depuis 2020, la crise sanitaire a entraîné une aggravation de la précarité et l'apparition de nouveaux profils de personnes ayant recours à une aide alimentaire. Ce sont en particulier les étudiants, les familles monoparentales et les travailleurs pauvres qui composent ce nouveau public, tandis que les situations des personnes déjà en situation de précarité (personnes aux revenus modestes, femmes et sans papiers, personnes hébergées à l'hôtel) ont continué de s'aggraver. Une augmentation très significative des besoins, de l'ordre de 25%, a été observée par les associations œuvrant dans ce champ en Bretagne.

Sur le plan de la santé, les personnes en insécurité alimentaire présentent un risque augmenté d'être en situation d'obésité ou de surpoids. Bien que le

taux d'obésité de la population bretonne soit comparable à la moyenne nationale (respectivement 16,9% et 17%, en 2020), on note une progression de 6 points en Bretagne depuis 2011.

L'obésité est près de deux fois plus répandue au sein des catégories sociales les plus modestes (18 % chez les ouvriers et les employés) que chez les catégories plus aisées (10 % chez les cadres supérieurs), selon l'édition 2020 de l'étude Obépi-Roche.

En outre, les plus âgés sont davantage en surpoids ou obèses que les plus jeunes : l'excès de poids touche 57,3 % des 65 ans et plus contre 23,2 % des 18-24 ans, en population générale. Néanmoins, les tendances se révèlent plus inquiétantes, car c'est dans les tranches d'âge les plus jeunes que l'augmentation de prévalence de l'obésité au fil des ans est la plus forte. Depuis 1997, l'obésité chez les 18-24 ans a été multipliée par plus de 4, et par près de 3 chez les 25-34 ans, quand l'augmentation chez les 55 ans et plus est faible depuis 2009.

En Bretagne, le comité régional de l'alimentation (CRALIM), co-présidé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional, a acté en 2021 la création d'un groupe de travail « Justice sociale », visant à coordonner les actions de l'État et du Conseil régional dans la lutte contre la précarité alimentaire. Ce sont ainsi des programmes tels que **Mieux manger pour tous** ou des programmes probants qui sont aujourd'hui déployés, ou encore des appels à projets inter-services qui sont proposés pour favoriser les initiatives des acteurs, notamment associatifs, qui interviennent dans ce domaine.



1 - INSEE – Panorama de la pauvreté en Bretagne – Octobre 2023

2 - INSEE – Niveau de vie et pauvreté en 2023



La lutte contre la précarité alimentaire vise l'accès à une alimentation qui respecte la dignité des personnes et leur santé. Il convient de garantir la disponibilité d'une offre alimentaire de qualité (au sein et hors de l'aide alimentaire), des dispositifs favorisant l'autonomie des personnes, leur capacité à agir et l'estime de soi, ainsi que de favoriser une meilleure connaissance à son environnement alimentaire et une meilleure prise en compte des informations nutritionnelles.

Cette feuille de route régionale vise donc à l'horizon 2027 :

- Rendre lisible la stratégie régionale bretonne de lutte contre la précarité alimentaire ;
- Garantir une gouvernance partagée avec les acteurs, interministérielle et territorialisée ;
- Activer les différents leviers pour renforcer notre action commune : juridique, financier, partage de l'information, capitalisation des savoirs et mutualisation des connaissances ;
- Intégrer la dignité, l'autonomie des personnes, la qualité nutritionnelle de l'alimentation et les enjeux de durabilité du système, à tous les niveaux de lutte contre la précarité alimentaire ;
- Favoriser la participation des personnes concernées pour redonner du pouvoir d'agir.

Elle s'articule autour de 3 axes, 5 objectifs et 18 actions :

Axe 1 Renforcer la gouvernance régionale et territoriale de la lutte contre la précarité alimentaire en Bretagne

➔ Objectif 1 : Accroître la lisibilité et la visibilité de la gouvernance de la politique de lutte contre la précarité.

➔ Objectif 2 : Améliorer la connaissance des publics et des dispositifs.

Axe 2 Garantir à toutes et tous l'accès à une alimentation saine et durable en favorisant les comportements favorables à la santé

➔ Objectif 3 : Diversifier et améliorer la qualité de l'approvisionnement en denrées de l'aide alimentaire en renforçant les coopérations.

➔ Objectif 4 : Promouvoir l'accessibilité à une alimentation saine et durable tout en garantissant une juste rémunération des agriculteurs et agricultrices.

➔ Objectif 5 : Accompagner les comportements favorables à la santé et à l'environnement.

Axe 3 Favoriser l'intégration et l'implication des personnes concernées pour une politique de lutte contre la précarité alimentaire participative, inclusive et co-construite

Renforcer la gouvernance régionale et territoriale de la lutte contre la précarité alimentaire en Bretagne

La lutte contre la précarité alimentaire se trouve au croisement de multiples politiques publiques, de nombreux plans, de plusieurs ministères, services déconcentrés et de collectivités territoriales.

La coordination de la gouvernance qu'elle soit à l'échelle régionale, départementale ou locale constitue un enjeu fort et garant de la lisibilité de l'action et de compréhension pour les partenaires et les personnes concernées.

➔ Objectif 1 : Accroître la lisibilité et la visibilité de la gouvernance de la politique de lutte contre la précarité.

Action 1 : Diffuser et assurer le suivi de la feuille de route de lutte contre la précarité alimentaire

Pilote : DRAAF et Commissaire à la lutte contre la pauvreté

Le groupe de travail « Justice sociale » réunit, deux à trois fois par an, les services de l'État (DRAAF, DREETS, ARS, Rectorat, commissaire à la lutte contre la pauvreté), et le Conseil régional (lutte contre la précarité).

Ce groupe de travail assure le suivi des actions de la feuille de route bretonne de lutte contre la précarité alimentaire et rend compte annuellement, lors de l'assemblée plénière du CRALIM des progrès dans ce domaine. Il assure, par ailleurs, une large diffusion de la feuille de route auprès des différents partenaires. Le groupe de travail pourra enrichir la feuille de route de nouvelles actions.

Action 2 : Faire évoluer la composition et l'animation du comité régional de l'aide alimentaire en un comité régional de lutte contre la précarité alimentaire

Pilote : Commissaire à la lutte contre la pauvreté/Conseil régional

Un comité régional de l'aide alimentaire a été installé en 2022. Il est animé par la commissaire à la lutte contre la pauvreté et la conseillère régionale en charge du plan de « Refus de la misère et de la précarité » et regroupe les têtes de réseaux de l'aide alimentaire (Banques alimentaires, Restos du cœur, Croix-Rouge, Secours populaire) mais aussi l'ABEA¹, l'Andès², Solaal³, Solinum⁴, et la Fédération des coopératives de l'Ouest.

Ce comité, espace d'échanges, de concertation et de partage sur l'avancement des actions menées par les différents acteurs de l'alimentation, permet de fédérer les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire et ceux de l'agro-alimentaire autour de priorités communes, mais aussi de mener des opérations innovantes à l'image de « la semaine bretonne des solidarités alimentaires ».

Afin de renforcer la dynamique de coopération entre les acteurs et développer l'accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous, ce comité évolue dès 2025 en comité régional de lutte contre la précarité alimentaire et sera élargi à d'autres partenaires impliqués activement tels que la CRESS⁵ ou encore l'animation du réseau des Projets alimentaires territoriaux (PAT).

Action 3 : Accompagner l'animation par les DDETS des associations d'aide alimentaire habilitées

Pilote : DREETS/DDETS

L'ambition est d'accompagner la mise en œuvre des stratégies départementales de lutte contre la précarité alimentaire, de faciliter la mise en réseau et la formation des acteurs ainsi que la coordination des actions sur les territoires (infra départemental et interdépartemental), notamment en lien avec les projets alimentaires territoriaux (PAT).

1 - ABEA - Association Bretonne des Entreprises de l'Agroalimentaire.

2 - Andès - Association Nationale de Développement des Epiceries Sociales et Solidaires.

3 - Solaal - Association reconnue d'intérêt général, qui facilite le lien entre les donateurs des filières agricoles et les associations d'aide alimentaire.

4 - Solinum - Développe la plateforme en ligne Soliguide qui référence les lieux et services utiles et accessibles aux personnes en difficulté.

5 - CRESS - Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire.

Action 4 : Renforcer l'axe « Justice sociale » des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

Pilote : DRAAF

Il s'agira d'améliorer l'interconnaissance et la coordination des acteurs de l'aide alimentaire en lien avec les professionnels et partenaires en charge de l'animation des PAT sur les différents territoires. Cette meilleure connaissance et coordination permettra d'une part, de renforcer l'axe « justice sociale » dans les PAT existants et à venir et d'autre part, leur mise en œuvre en lien avec les instances de coordinations départementales, animées par les DDETS.

Objectif 2 : Améliorer la connaissance des publics et des dispositifs

Actuellement les données collectées nationalement ne permettent pas de disposer d'une photographie précise des bénéficiaires des dispositifs d'aide alimentaire habilités. Pour piloter et animer la politique de lutte contre la précarité alimentaire, il est nécessaire de mieux la caractériser, de suivre l'activité autour de ses enjeux et de ses évolutions, tant en termes d'acteurs, de dispositifs mais aussi de couverture territoriale.

Action 5 : Mieux caractériser la précarité alimentaire et les parcours des personnes concernées

Pilote : DREETS

Développer le pilotage de la donnée au niveau régional est essentiel pour mieux apprécier le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire ainsi que les volumes distribués.

En 2024, une étude réalisée par la DREETS a permis d'identifier et de cartographier les publics et les territoires présentant un risque de précarité alimentaire, d'examiner l'offre d'aide alimentaire dans la région au regard des besoins : Précarité alimentaire en Bretagne - Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

L'ambition consiste dorénavant à consolider la cartographie existante en croisant cette étude avec les données de la plateforme numérique Soliguide (association Solinum), qui recense de manière exhaustive et actualisée l'ensemble des services de l'aide alimentaire existants en Bretagne.

Action 6 : Réaliser un état des lieux des financements publics alloués dans le cadre de l'aide alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire

Pilote : DREETS

Chaque année, à travers notamment la mise en place d'appels à projets, la DREETS, les DDETS, la DRAAF, l'ARS et le Conseil régional apportent des soutiens financiers aux projets visant à lutter contre la précarité alimentaire.

La réalisation d'un état des lieux des financements alloués par l'ensemble des services de l'État et du Conseil régional permettra de disposer d'une cartographie des projets et des territoires accompagnés à l'échelle de la Bretagne.

Ce recensement constituera également un outil d'aide à la décision pour les institutions et collectivités en vue d'accompagner au mieux les réflexions stratégiques départementales et régionale, de renforcer la complémentarité des différentes politiques territoriales et de promouvoir et développer les projets prometteurs.

Action 7 : Actualiser le guide régional « Accompagner les structures d'aide alimentaire en Bretagne »

Pilote : DREETS

Le guide régional « accompagner les structures d'aide alimentaire en Bretagne » a été élaboré en 2023 par la DREETS en concertation avec les DDETS, la DRAAF, la Banque alimentaire de Rennes et l'Andès. Le document présente les enjeux de l'aide alimentaire, les obligations réglementaires notamment en matière

d'habilitation ainsi que les ressources et contacts utiles en Bretagne. Il s'adresse à l'ensemble des structures qui distribuent des denrées alimentaires aux personnes vulnérables : associations, CCAS, Centres (Inter) Communaux d'Action Sociale.

Ce guide sera actualisé au regard de l'évolution des politiques publiques de lutte contre la précarité alimentaire et de leur mise en œuvre sur les territoires.



Axe 2 **Garantir à toutes et tous l'accès à une alimentation saine et durable en favorisant les comportements favorables à la santé**

Dans un contexte de hausse du prix des denrées et dans la perspective d'une adaptation des comportements de consommation, l'accès des publics vulnérables à une alimentation saine (du point de vue de la santé) et durable (au plan de son impact pour l'environnement) se pose de façon cruciale.

L'accès à l'alimentation durable est confronté à de multiples défis monétaires, comportementaux et environnementaux.

Pour cela, nous devons nous appuyer sur les atouts de notre région. La Bretagne dispose d'un potentiel agricole et maritime considérable, il convient de le mobiliser pour assurer la sécurité alimentaire et la santé de chacun et chacune.

➔ **Objectif 3 : Diversifier et améliorer la qualité de l'approvisionnement en denrées de l'aide alimentaire en renforçant les coopérations**

Les acteurs associatifs bretons de l'aide alimentaire constatent une baisse de la qualité mais aussi de la quantité des dons notamment issus du secteur de la grande distribution, sous l'effet entre autre de la mise en application des politiques de lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'anticipation d'une diminution progressive de la dépendance aux denrées issues de la récupération des invendus et la diversification des sources d'approvisionnement deviennent des enjeux cruciaux, qui constituent une opportunité d'accompagner l'évolution de ce modèle.

En parallèle, l'accès à une alimentation saine et durable est devenu une priorité : c'est autant une question de justice sociale que de santé publique. Pour développer une alimentation de qualité accessible à toutes et tous, y compris aux bénéficiaires de l'aide alimentaire, il convient de renforcer les coopérations et mutualisations de projets entre les acteurs de l'aide alimentaire et le monde agricole.

Action 8 : Accompagner les acteurs de l'aide et de la distribution alimentaire dans la diversification de l'origine des dons alimentaires tout en intégrant les enjeux liés au développement durable

Pilote : Commissaire à la lutte contre la pauvreté/DREETS/Conseil régional.

La diminution croissante en quantité et en qualité des dons nécessite une adaptation du réseau de l'aide alimentaire breton. L'État et la Région les accompagneront dans leurs échanges avec les donateurs actuels (grande distribution, industries agro-alimentaires...) et dans la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement.

Il conviendra d'articuler cette action avec les enjeux du programme « Mieux manger pour tous » qui vise à améliorer la qualité nutritionnelle et gustative de l'approvisionnement en denrées de l'aide alimentaire ainsi qu'à réduire l'impact environnemental du système.

Action 9 : Accompagner les acteurs de l'aide alimentaire dans la diversification de leur source d'approvisionnement en denrées locales

Pilote : Commissaire à la lutte contre la pauvreté/Conseil régional/DRAAF

La baisse constatée des dons, et par conséquent des denrées à distribuer aux bénéficiaires, amène les associations d'aide alimentaire à acheter des produits afin d'éviter les ruptures de stock.

L'État et la Région veilleront à faciliter notamment les connexions entre les producteurs locaux, les industries agroalimentaires et les structures d'aide alimentaire. L'État et la Région encourageront les expérimentations visant une diversification des sources d'approvisionnement en denrées locales.

Action 10 : Renforcer les coopérations et les mutualisations en matière d'investissement des structures d'approvisionnement, de distribution alimentaire et de lutte contre le gaspillage alimentaire

Pilote : Commissaire à la lutte contre la pauvreté/Conseil régional

La crise sanitaire a permis d'engager un rapprochement entre les acteurs de l'aide alimentaire, de l'économie sociale et solidaire intervenant sur la chaîne de production, de transformation, de transport, de distribution, et de créer des partenariats pour des filières solidaires.

Ces coopérations ont permis de développer de belles initiatives telle que la semaine bretonne des solidarités alimentaires portée par l'ABEA ou l'émergence d'ateliers de transformation de fruits et légumes par et pour des personnes en insertion en lien avec la Banque alimentaire et l'Asfad¹. Il conviendra de renforcer ces initiatives à l'échelle des territoires et de les faire connaître.



Objectif 4 : Promouvoir l'accessibilité à une alimentation saine et durable tout en garantissant une juste rémunération des agriculteurs et agricultrices

Le « paysage » de l'aide et de la distribution alimentaire ainsi que les modalités de réponse à la lutte contre la précarité alimentaire a énormément évolué depuis la crise COVID.

De nombreuses initiatives ont vu le jour sur les territoires tant en termes d'expérimentation, de distribution, que de formation ou d'ateliers promoteurs d'une alimentation saine et durable avec l'appui du Programme "Mieux Manger Pour Tous" ainsi que dans le cadre du volet « Justice sociale » des projets alimentaires territoriaux (PAT).

Selon l'INSEE, 18 % des ménages agricoles bretons vivent sous le seuil de pauvreté, un taux nettement supérieur à celui des autres ménages bretons actifs (10%). Le taux de pauvreté plus élevé chez les ménages agricoles, malgré un niveau de vie médian supérieur à celui de la population bretonne dans son ensemble, s'explique par l'importance des disparités de niveau de vie entre ménages agricoles. Ainsi, les 10% des ménages agricoles bretons les plus modestes avaient en 2020 un revenu disponible inférieur à 1 030 euros par mois, contre 10 870 euros par mois pour les 10% les plus aisés.

1 - L'Asfad est une association qui soutient les femmes en difficulté, seules ou avec enfants.

Action 11 : Capitaliser les bonnes pratiques reproductibles à partir des actions financées dans le cadre du programme « Mieux manger pour tous » et du volet "lutte contre la précarité alimentaire" de la convention Etat/ Région

Pilote : DREETS/ Commissaire à la lutte contre la pauvreté/Conseil régional

Face au développement d'initiatives visant à améliorer l'accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous, il conviendra d'alimenter les travaux de la présente feuille de route régionale de la lutte contre la précarité alimentaire en capitalisant sur les initiatives financées par le programme « Mieux manger pour tous » et mises en œuvre par une diversité d'acteurs sur le territoire breton.

Il s'agit d'identifier les actions prometteuses sur un territoire, de les faire connaître et de faciliter leur déploiement à l'échelle de la Bretagne (par exemple sous la forme « d'une boîte à outils »).

Action 12 : Faciliter l'accès à la restauration collective en incitant les communes éligibles à mettre en place la tarification sociale dans les cantines scolaires et le dispositif CROUS à 1€ pour les étudiants et étudiantes en situation de précarité

Pilote : Commissaire à la lutte contre la pauvreté/Rectorat

Le dispositif « Breizh Achats », lancé par la Région Bretagne et les départements bretons, vise à mutualiser les achats alimentaires des collèges et lycées pour favoriser une alimentation locale, durable et de qualité. Il facilite l'accès des producteurs bretons à la restauration collective tout en respectant les lois Egalim et Climat & Résilience.

Depuis le 1er avril 2019, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum.

Il conviendra de réaliser un bilan de la mise en œuvre de ce dispositif en Bretagne, notamment par la réalisation d'une cartographie des collectivités concernées, mais également par une évaluation de son impact, d'inciter et d'accompagner de nouvelles collectivités à entrer dans le dispositif, en fonction du dispositif en vigueur.

Pour les étudiants, la mise en œuvre des repas à 1€ au sein des restaurants universitaires du CROUS répond à un véritable besoin. Le nombre de repas à 1€ s'élève 1,6 millions par année universitaire, ce qui représente près de la moitié des repas servis. A Brest et Rennes, le CROUS a élargi son offre de services en ouvrant les principaux restaurants universitaires en soirée.

Depuis 2025, la mise en œuvre de la loi Lévi permet aux étudiants n'ayant pas accès à une offre de restauration à tarif modéré à proximité de leur lieu d'études de bénéficier d'une aide financière afin de couvrir, en tout ou en partie, le coût d'un repas.

Il conviendra d'accompagner et de suivre le déploiement.

A noter que la Région a adopté en avril 2022 le principe d'une tarification régionale unique et solidaire, de justice sociale, adossée au quotient familial. Ainsi, depuis septembre 2022, la Région propose un tarif de restauration différencié, notamment au bénéfice des ménages les plus modestes, sans renoncer à l'exigence qualitative inhérente à la politique du « bien manger pour tous ».

Action 13 : Mettre en place les conditions favorables à la co-construction d'une stratégie régionale de la lutte contre la précarité alimentaire étudiante

Pilote : Conseil régional/Rectorat/Commissaire à la lutte contre la pauvreté

Le 2^{ème} baromètre de la précarité étudiante¹ (édition 2025) met en lumière la situation critique du monde étudiant touché par une précarité alimentaire grandissante. Aujourd'hui près de 20% de ces jeunes ne mangent pas à leur faim et près des deux tiers des bénéficiaires de l'aide alimentaire sautent des repas chaque semaine et « pour 30,22% d'entre elles et eux, cela représente quatre repas ou plus ».

11 - Le Baromètre de la précarité étudiante de la FAGE –première organisation représentative étudiante- est une enquête réalisée auprès de 825 étudiant.es bénéficiaires des AGORAé, épiceries sociales et solidaires étudiantes de la FAGE.

Dans le prolongement du fonds de lutte contre la précarité alimentaire déployé en 2023 et 2024, il conviendra de réunir une instance annuelle, animée par le Rectorat et composée notamment du CROUS, du groupe de travail justice sociale et de représentants des étudiants et des établissements d'enseignement supérieur. Elle visera à impulser une dynamique collective sur la base d'un diagnostic partagé qui favorisera la définition d'actions prioritaires communes. Cette réunion permettra également de mieux identifier les initiatives locales et de communiquer pour les faire connaître.

De plus, la mise en réseau des épiceries solidaires étudiantes sera également étudiée dans le but de favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les associations, de soutenir le développement de nouvelles initiatives, de mutualiser les ressources (locaux, bénévoles, camions...) ou encore d'organiser des formations communes.

Le travail entre les différents partenaires favorisant la mise en œuvre d'une sécurité sociale de l'alimentation des étudiants à titre expérimental sera poursuivi.

Action 14 : Accompagner et soutenir les porteurs d'expérimentation de lutte contre précarité alimentaire (caisse alimentaire commune, carte alimentaire...) dans le développement de leur projet ainsi qu'à leur intégration sur leur territoire

Pilote : Commissaire à la lutte contre la pauvreté/Conseil régional.

En 2025, sept expérimentations de lutte contre la précarité alimentaire de type caisse alimentaire ou carte alimentaire ont été identifiées à l'échelle de la Bretagne.

L'ambition est d'initier une animation régionale des porteurs d'expérimentation pour faire culture commune, disposer d'une connaissance partagée des projets en cours et de coordonner l'action des services de l'État et de la Région. C'est aussi faciliter l'inscription de ces projets sur les territoires, de tenter de lever les freins identifiés mais aussi d'évaluer l'impact sur les bénéficiaires et sur leur accès à une alimentation saine et durable.

Action 15 : Associer le monde agricole aux travaux de la feuille de route lutte contre la précarité alimentaire

Pilote : Commissaire à la lutte contre la pauvreté/Conseil régional.

Sur les territoires, il existe de nombreuses coopérations et initiatives locales favorisant une alimentation saine et durable pour tous, qui associent les acteurs du monde agricole, en particulier à travers les projets alimentaires territoriaux (PAT). Les travaux de la présente feuille de route viseront à associer plus largement la profession au niveau régional et départemental afin de promouvoir et de faciliter l'implication des agriculteurs dans l'élaboration des projets mais aussi de permettre leur juste rémunération et de leur assurer la viabilité économique nécessaires à leurs efforts de transition environnementale.



Objectif 5 : Accompagner les comportements favorables à la santé et à l'environnement

Action 16 : Identifier et déployer des programmes de formation et des actions prometteuses ou probantes favorables à la santé

Pilote : ARS/Commissaire à la lutte contre la pauvreté

Sur la période 2023-2025, les actions suivantes sont déployées en région Bretagne à destination des personnes concernées ou des professionnels accompagnants :

- La formation des personnels (salariés et bénévoles) des épiceries sociales et solidaires : dans l'objectif d'améliorer l'accompagnement des bénéficiaires dans leurs choix alimentaires et favoriser l'autonomisation des décisions en matière d'alimentation ;
- Opticourses : ce programme de promotion de la santé vise à renforcer le pouvoir d'agir des personnes qui ont un petit budget, pour qu'elles puissent réaliser des approvisionnements alimentaires plus équilibrés et plus durables, sans dépenser plus. Il est déployé d'une part, au travers d'ateliers directement destinés aux personnes concernées, et d'autre part via la formation des professionnels intervenant auprès d'un public en situation de précarité, pour une mise en œuvre des ateliers auprès de leurs publics ;

- Le programme Malin : vient en soutien des familles à faible budget pour leur permettre de fournir une alimentation saine et équilibrée à leur bébé jusqu'à ses 3 ans. Il s'organise autour de conseils en ligne, d'aides financières, de paniers alimentaires, ou encore de formations des professionnels de la petite enfance.

Une autre initiative intéressante déjà accompagnée en région « les Ambassadeurs du bien manger » fera l'objet d'une évaluation en 2026 avant d'envisager une potentielle extension sur l'ensemble du territoire breton.



Axe

3

Favoriser l'intégration et l'implication des personnes concernées pour une politique de lutte contre la précarité alimentaire participative, inclusive et co-construite

La participation des personnes concernées par les difficultés d'accès à l'alimentation est une préoccupation croissante dans le champ des solidarités alimentaires. Elle permet de mieux comprendre la diversité des besoins afin de concevoir des dispositifs pertinents qui répondent aux contraintes et aux attentes des personnes. En leur donnant une voix et un rôle actif, les démarches participatives contribuent aussi à restaurer un pouvoir d'agir parfois mis à mal par les trajectoires de vie. Il est essentiel de favoriser l'intégration des personnes concernées dans les instances de travail et de décision, et plus directement dans les projets qui les concernent.

Cela implique un changement de culture dans l'accompagnement des personnes en privilégiant la posture du « faire avec » plus que « faire pour ». La capacité à agir concerne tous les niveaux d'acteurs et de territoires.

Action 17 : Définir au niveau régional les modalités de co-construction et de mise en œuvre de la feuille de route avec les personnes concernées

Pilote : Commissaire à la lutte contre la pauvreté/Conseil régional

Le Conseil régional des personnes accompagnées/accueillies (CRPA) de Bretagne est une instance de participation, de rencontres, de débats et de propositions sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques dans le champ de l'hébergement et de l'insertion, et plus globalement, de la lutte contre la pauvreté. Il conviendra en s'appuyant sur le pacte régional des solidarités, d'expérimenter et de définir les modalités d'intégration des personnes concernées et de construire un cadre sécurisant pour la mise en œuvre de la feuille de route.

Le collège des personnes concernées par la pauvreté et la précarité du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) est composé de représentants à l'échelle de la Bretagne. Il conviendra de les associer aux travaux de la feuille de route, selon des modalités restant à définir.

Action 18 : Inciter et encourager l'implication des personnes en situation de précarité alimentaire à la co-construction des projets à l'échelle locale, notamment via les instances de coordinations départementales, les projets alimentaires territoriaux et les contrats locaux de santé ?

Pilote : CLP/DRAAF/ARS

La participation doit permettre aux citoyens et citoyennes, et en particulier à celles et ceux qui vivent des situations d'exclusion, de renforcer leur capacité d'initiative et d'action et de faire valoir leurs besoins et attentes dans la mise en œuvre d'actions qui leur sont destinées sur le territoire breton. Favoriser la participation des personnes touchées par la précarité alimentaire implique donc une redéfinition des places de chacun au sein des projets.

Pour autant, la mise en œuvre de cette participation est plurielle (prises d'initiatives individuelles ou collectives, accompagnées ou non dans un cadre institutionnel et réglementaire) et peut s'avérer complexe et délicate, mais elle est cependant indispensable.

Il conviendra donc au sein des instances de coordinations départementales, des Projets alimentaires territoriaux (PAT) et des Contrats locaux de santé (CLS) (selon les recommandations du Cocolupa) d'identifier ou de s'appuyer sur les initiatives déjà existantes pour favoriser l'émergence de la co-construction d'une parole citoyenne dans les meilleures conditions.

